

Bureau syndical

Compte-rendu de réunion



Réunion du 14 mai 2019 (18h) à la Maison du Parc (Chevreuse)

Étaient présents :

Avec voix délibérative :

- Mme AUBERT Le Mesnil-Saint-Denis
- M. BARBOTIN Conseil régional d'Ile-de-France
- M. BOURNAT Gif-sur-Yvette
- M. CARIS Conseil départemental des Yvelines
- M. CHIVOT Auffargis
- Mme DARMON Communauté Paris Saclay
- M. DE WINTER Dampierre-en-Yvelines
- M. FRONTERA Saint-Jean-de-Beauregard
- M. GUEGUEN Saint-Lambert-des-Bois
- M. MONTEGUT Choisel
- M. PASSET Cernay-la-Ville
- M. POULON Sonchamp
- M. POUPART Bonnelles

Ainsi que :

Mme GIOBELLINA (Union des Amis du Parc)

PNR : Mmes ALOISI-ROUX, DOUBRE, MONTET, et MM BONNISSEAU, MARI, STEPHAN, et HARDY.

Absents excusés :

- Mme BOONE Jouars-Pontchartrain
- Mme DARCOS Conseil départemental de l'Essonne
- Mme DEMONT Conseil départemental des Yvelines
- Mme PIGANEAU Conseil régional IDF
- M. VANDEWALLE Conseil départemental des Yvelines

Pouvoirs :

- M. VANDEWALLE à M. POUPART
- Mme DEMONT à M. PASSET
- Mme DARCOS à M. CHIVOT
- Mme PIGANEAU à M. GUEGUEN

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

[Présentation de la Directrice adjointe, arrivée au Parc le 1er avril 2019.](#)

1. Approbation du compte-rendu du bureau du 14 mars 2019

Adopté à l'unanimité.

2. Modification de la délibération n°19B10 portant sur les attributions d'aides de la Commission Patrimoine du 21 février 2019

La délibération n°19B10 valide l'attribution d'aides étudiées par la commission restreinte *Patrimoine* le 21 février 2019. Il a été indiqué que la commune de Mareil-le-Guyon était bénéficiaire de l'attribution d'une aide qui concernait en fait un propriétaire privé situé sur la commune.

Restauration du colombier de la ferme du château (sur la commune de Mareil-le-Guyon)

Bénéficiaire : M. et Mme GOUSSON

Montant de l'opération : 34 765,00 €

Opération acceptée pour un taux d'aide de **30 %**

Montant de l'aide accordée : **10 429,50 €**

Adopté à l'unanimité.

3. Validation des aides attribuées par la commission Culture du 7 mai 2019

Parcours portes ouvertes d'ateliers d'artistes – Hélium

Une subvention de **2500 €** est accordée à l'association pour son 15ème Parcours d'Artistes en Vallée de Chevreuse qui se tiendra les 5-6 et 12-13 octobre 2019 dans 28 communes (dont 21 situées sur le territoire du Parc) et permettra la découverte des artistes du territoire à travers expositions collectives et présentations en ateliers. Le Parc sera relais de communication et mettra gracieusement à disposition, la tour des gardes du château de la Madeleine, certaines salles du moulin d'Ors (sous réserve) et la salle de réunion du Petit Moulin

Festival Les Journées Ravel – Association Journées Ravel

Une subvention de **8000 €** est accordée à l'association pour la 24ème édition du festival du même nom qui s'est donné pour but depuis 1996 de perpétuer la mémoire et l'esprit du célèbre compositeur français qui a passé les 17 dernières années de sa vie à Montfort-l'Amaury.

Le festival rayonne en outre sur le territoire du Parc par des concerts en l'église de Grosrouvre, à l'abbaye de Port-Royal des Champs, à la Chapelle de Clairefontaine-en-Yvelines et au château de Breteuil. En plus de ces rendez-vous musicaux qui se tiendront entre le 4 et le 13 octobre 2019, des concerts pour les écoles seront proposés.

Préciser le pourcentage par rapport au budget global.

Adopté à l'unanimité

Information sur le travail engagé avec l'association LIRENVAL pour élargir l'action à d'autres communes du Parc.

4. Validation des aides attribuées par la Commission Développement économique et Energie du 18 mars 2019 et du 16 avril 2019

Energie - Aide 5.5 - Saint-Lambert-des-Bois (Annexe 1)

Rénovation de l'éclairage public (complément sur le dossier du hameau de la brosse - 15 lanternes).

- Cout prévisionnel du complément de l'opération : 2 895€ H.T
- Cout total prévisionnel de l'opération et du complément : 9 690€ + 2 895€ = 12 585€ HT
- Subvention du Parc (70%) : 6 783€ + 1 217€ = **8 000€** plafond

Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce du Parc naturel régional (PNR) de la Haute Vallée de Chevreuse (Aide 10.1)

M. Laurent Trochain, projet de circuit-court en lien avec le Projet Alimentaire de Territoire restaurant le Numéro 3, le Tremblay-sur-Mauldre

Investissements : création d'un potager en permaculture (serres, moto-bineuse, petit matériel de jardinage). Les productions (légumes, petits fruits, plantes aromatiques) seront cuisinées.

<https://www.tudigo.co/don/creation-dun-poulailler-et-potager-en-permaculture>

- Coût global : 5 069€ HT
- Subvention accordée : **760 €**

M. Thierry HOHN, reprise de deux magasins de produits biologiques par la Menthe Poivrée à Gif-sur-Yvette et à Chevreuse

La Menthe Poivrée, SAS LMP Courcelles, Gif-sur-Yvette :

Investissements : travaux de plomberie et de peinture, enseigne, outils de communication et achat de matériel.

Cette attribution en lien avec le Projet Alimentaire de Territoire est conditionnée à la mise en place de contrats d'approvisionnement avec les producteurs locaux et au respect du « Guide couleur sur les devantures commerciales » du PNR.

Demande de démarrage anticipé des investissements à compter du 31/03/2019 en raison de la réouverture de la boutique le 24 avril 2019.

- Coût global : 20 735€ HT
- Subvention accordée : **3 110 €**.

La Menthe Poivrée, SAS LMP Chevreuse, Chevreuse :

Investissements : travaux de plomberie, enseigne, outils de communication, achat de matériel et autres équipements.

Cette attribution en lien avec le Projet Alimentaire de Territoire est conditionnée à la mise en place de contrats d'approvisionnement avec les producteurs locaux et au respect du « Guide couleur sur les devantures commerciales » du PNR.

Demande de démarrage anticipé des investissements à compter du 31/03/2019 en raison de la réouverture de la boutique le 18 avril 2019.

- Coût global : 19 265€ HT
- Subvention accordée : **2 890 €**

Adoptés à l'unanimité

5. Validation des aides attribuées par la Commission Architecture, Urbanisme et Paysage du 15 avril 2019 (annexe 2)

Aménagement et ouverture au public du terrain dit « Rossi »

Commune de Rochefort-en-Yvelines

Travaux de mise en valeur paysagère des espaces publics (aide 2-3)

Le terrain est situé entre le Chemin sous la Ville et la rue des Anciens Béliers. Ces travaux comprennent le débroussaillage et l'abattage d'arbres dangereux, la suppression de bambous sur les berges et les travaux de replantation (arbres et arbustes fruitiers).

- Coût total de l'opération : 16 100€ HT
- Taux de 60%
- Montant de la subvention : **9 660 €**

Aménagement du jardin de la bibliothèque et de la micro-crèche

Commune de Raizeux

Travaux de mise en valeur paysagère des espaces publics (aide 2-3) : travaux d'élagage et les travaux de plantation.

- Montant de l'opération : 18 710€ HT
- Taux : 60%.
- Montant : 11 226 €.

Création et/ou mise en place de mobilier urbain (aide 2-5) : mobilier sur-mesure (bancs, table de pique-nique).

- Montant de l'opération : 10 545€ HT
- Taux : 70%.
- Montant : 7 381.50 €

Montant total de la subvention : **18 607.50 € HT**

Achat d'une borne-fontaine pour le city-stade

Commune de Magny-les-Hameaux

« Acquisition de borne-fontaine » (aide n° 2-7)

- Montant de l'opération : 2 090€ HT
- Taux de 70%
- Montant de la subvention : **1 463.60 €**

Les fontaines sont-elles antigel ? Le système est fait de telle sorte que l'eau ne stagne pas dans le tuyau d'arrivée qui se vide après chaque usage.

Adoptés à l'unanimité

6. Validation des aides attribuées par la Commission Agriculture du 7 mai 2019

M. Lucas DELORME - SCEA DE L'AUNAY (prairies sur Bazoches-sur-Guyonne/Montfort l'Amaury)

Clôtures agricoles pour élevage équin

La SCEA DE L'AUNAY gère une petite activité d'élevage équins sur un ensemble de prairies naturelles entre Bazoches-sur-Guyonne et Montfort-L'Amaury. Ce secteur présente un grand intérêt sur le plan écologique et paysager et figure au plan de Parc en tant que Zone d'intérêt écologique à conforter (ZIEC). L'exploitation vient de s'engager dans plusieurs contrats MAEC : gestion de prairies sans fertilisation, retard de fauche, entretien des haies, remise à l'herbe de terres arables. L'exploitant souhaite réhabiliter des clôtures vétustes (12.22 ha) et enclore les nouveaux herbages (2.75 ha).

Montant des investissements (fournitures) : **12 366,00 € H.T.** (pose à la charge de l'exploitant)

- Subvention à 60% : **7 420,00 €**
- Plan de Parc : ZIEC
- Aides précédentes : Aucune

Mme Valérie BOUYGUES - Les Ecuries de la Chapelle (Commune de Milon-la-Chapelle)

Clôtures agricoles pour élevage équin

Les ECURIES DE LA CHAPELLE développent une activité d'école d'équitation et de pension équine sur des prairies situées à Milon-la-Chapelle. L'exploitante a acheté une parcelle de 2.5 ha en déprise dans un fond de vallée à Magny-les-Hameaux et souhaite le réhabiliter pour y faire pâturer quelques chevaux sur le regain. L'exploitante souhaite réhabiliter une partie des clôtures vétustes existantes et enclore les parties non équipées. Cette parcelle est incluse dans une Zone d'intérêt écologique à conforter (ZIEC) du plan de Parc.

Montant des investissements (fournitures) : **2 725,00 € H.T.** (pose à la charge de l'exploitant)

- Subvention à 60% : **1 635,00 €**

- Plan de Parc : ZIEC
- Aides précédentes : Aucune

M. Jean GAUTIER – Haras du Lieutel (Commune de Galluis)

Restauration de clôtures agricoles pour élevage équin

Le HARAS DU LIEUTEL développe une activité d'école d'équitation et de pension équine sur un ensemble de 9 ha de prairies naturelles et humides situées à Galluis. L'ensemble du site est inscrit en Zone d'intérêt écologique à conforter (ZIEC) au plan de Parc. L'exploitant souhaite réhabiliter Les clôtures d'origine devenues vétustes.

Montant des investissements (fournitures) : **6 400,00 € H.T.** (pose à la charge de l'exploitant)

- Subvention à 60% : **3 840,00 €**
- Plan de Parc : Néant
- Aides précédentes : Aucune

RAPPEL : L'octroi d'une subvention n'exempte pas à l'autorisation d'urbanisme pour la réalisation d'une clôture même en cas d'usage agricole. Une déclaration préalable de travaux est en effet exigée dans certains secteurs protégés comme les sites classés et inscrits. Une copie de la DP est donc demandée par le PNR avant tout versement de la subvention.

Il peut s'agir de clôtures internes aux exploitations. Les bénéficiaires sont inscrits à la MSA et agriculteurs à titre principal. Il s'agit de trois élevages équins, mais qui s'engagent sur des sites ZIEC. Les exploitants s'engagent à une exploitation extensive. Dans certains cas, c'est aussi lié à des engagements dans des mesures agroenvironnementales (fauche tardive, maintien sans labour...) Les aménagements tiennent compte des passages d'animaux.

Adoptés à l'unanimité

7. Validation de l'aide attribuée par la commission Nature et Environnement (Annexe 3)

Acquisition de matériel alternatif à l'usage des phytosanitaires

Cernay-la-Ville

La commune sollicite une subvention du Parc pour investir dans de nouveaux matériels. Elle souhaite aujourd'hui faire l'acquisition d'une brosse mécanique de désherbage et d'un désherbeur à chaleur pulsée. Le lot de matériels (machine de désherbage Nimos Mosquito II + brosses et désherbeur à chaleur pulsée Ripagreen) s'élève à **7 207€ HT**.

- Subvention Parc (70%) : **5 000 €**

Quels sont les retours de la part des communes qui ont acheté ce matériel ? : une rencontre d'élus et de techniciens a été organisée aux Mesnuls. Les échanges ont été riches. Tous les sujets ont été évoqués ainsi que les techniques et astuces mises en place par les communes.

Adopté à l'unanimité

8. Convention avec Etudes et Chantiers sur les chantiers 2019 (Annexe 4)

Le Parc et l'association Etudes et Chantiers poursuivent leur partenariat par l'organisation de chantiers internationaux de jeunes bénévoles pour l'été 2019 (du 17 au 31 juillet et du 7 au 21 août).

Il s'agit de chantiers « mobiles », qui permettront d'intervenir sur plusieurs sites. Le premier chantier interviendra sur les Molières et la commune accueillera la base de vie. Un deuxième site d'intervention est en attente de validation sur la RNR de Bonnelles des chantiers. Le second chantier interviendra sur

Le patrimoine de la Commune de Jouars-Pontchartrain qui accueillera la base de vie. Un deuxième site d'intervention est en cours de discussion avec la Commune de Galluis. Chaque chantier accueillera 15 jeunes bénévoles pendant 2 semaines, et sera encadré par 3 animateurs d'Etudes et Chantiers. Les deux chantiers sont autonomes en termes de matériel et de moyens de transport.

Le Parc participe à hauteur de 11 600 € sur un montant total d'opération de 26 900 € (la différence est prise en charge par Etudes et Chantiers dont une part de subventions). Le PNR participe sur son budget dédié à hauteur de 8 000 € dans le cadre de la convention avec Etude et Chantiers en annexe et sollicitera, les communes bénéficiaires pour un total de 3 600 €.

Le Bureau manifeste le souhait que ces projets se développent.
Adopté à l'unanimité

9. Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de valorisation des prairies humides de la Poussarderie à Clairefontaine-en-Yvelines (Annexe 5)

Les Roselières de Poussarderie à Clairefontaine est un site de biodiversité remarquable au Plan de Parc du PNRHVC.

Une précédente convention a fait l'objet d'une délibération pour définir les conditions de délégation au Parc de la maîtrise d'ouvrage départementale, de manière temporaire, pour la réalisation de ces travaux de valorisation des prairies humide.

La présente convention a pour objet d'acter la délégation de maîtrise d'ouvrage (délibération communale du 11 avril 2019) de la commune de Clairefontaine pour les parties communales du site au lieu-dit Fontaine Réale qui sont incluses dans le projet d'ensemble.

Dans la cadre d'un projet global de restauration le Conseil départemental des Yvelines et le PNRHVC travaillent ensemble avec la Commune de Clairefontaine à la restauration écologique et l'aménagement du site pour une gestion pour partie par pâturage extensif. Le montant total estimatif de l'opération s'élève à 190 456 € TTC. Une demande de subvention sera adressée à l'AESN à un taux de 80% du montant HT. Le CD78 financera les 20% restant ainsi que la TVA. La Commune contribuera également à hauteur de 20% et de la TVA pour la partie de travaux concernant sa propriété.

Il s'agit d'un fond de vallée ENS du Conseil départemental 78 ; la commune a acquis des petites parcelles pour donner accès au public à la Fontaine Réale. Ce projet vient en complément de la convention de partenariat du Parc avec le Département.

La partie du CD 78 sera mise en pâturage, mais pas celle de la commune, la fontaine Réale sera mise en valeur.

Adopté à l'unanimité

10. Attribution d'un mandat spécial à M. Yves VANDEWALLE pour le remboursement de frais inhérents à des dépenses liées à des missions au Parc

Un mandat spécial correspond à une mission accomplie par le Président dans l'intérêt des affaires du Parc, en dehors de l'exécution habituelle de ses fonctions. Il s'agit de la participation à l'Université d'été des Parc naturels régionaux. Il permet le remboursement des frais nécessaires à l'exécution du mandat spécial: frais de transport, restauration, hébergement. Il est précisé que Monsieur Vandewalle a renoncé aux versements de ses indemnités de Président. D'autre part, le Parc ne bénéficiant d'aucune carte bancaire, certains achats effectués par internet ont été pris en charge directement par M. Vandewalle. Ce mandat spécial permettra, sur justificatifs, de rembourser, par mandat administratif, l'ensemble des sommes engagées par le Président pour le PNR.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

Château de Dampierre : Monsieur de Winter, insiste sur la chance d'avoir un mécène qui pourtant doit affronter beaucoup de résistances qui mettent en difficulté le projet ; il formule le souhait qu'il y ait un accompagnement du Parc. L'information du bureau syndical est importante pour favoriser le projet tout en respectant la réglementation.

L'équipe du Parc suit et accompagne l'ouverture du domaine, en particulier la mission tourisme.

Monsieur Poupart tient à rappeler qu'il faut tout faire pour ne pas faire perdre de temps. Avancer tout en respectant les règles.

Un bilan était prévu avec les **communes associées et les villes portes**. La réunion a dû être annulée mais le bilan reste prévu.

Une réunion sur **l'énergie photovoltaïque** a été organisée à Magny les hameaux. Il s'agit de projet de centrale villageoise et non d'un projet adressé directement aux habitants ; dans ce cas, le cadastre solaire qui sera mis en ligne par le Parc à la rentrée 2019 sera plus approprié. Le cadastre solaire permettra une évaluation en direct du potentiel photovoltaïque de toutes les toitures du Parc, des villes porte et des communes associées.

Question sur le **déménagement** de la maison du Parc en 2020. Qu'en est-il du **CIN** ?

L'étude sur Beurain a été prévue avec ou sans CIN. Intégrer le CIN dans un projet global dans le site de la ferme de Beurain se révélerait très onéreux et n'est donc pas envisageable.

Le souhait est formulé d'un groupe de travail au sein du bureau. Il serait bien que les personnes dans les commissions soient informées.

Il est rappelé qu'une évaluation des coûts prévisibles d'un aménagement de la ferme de Beurain a bien été programmée et réalisée. Elle a été présentée au comité de pilotage, aucune décision n'a été prise. Les éléments ont été transmis à la Région.

En ce qui concerne le CIN au site des Hauts Besnières, le Parc échange avec l'ONF pour trouver des solutions aux questions posées par l'utilisation du site par le Parc.

La séance est levée à 19h40